

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1. Inscription

- 1.1. L'enfant est inscrit pour une fréquentation régulière sur toute l'année scolaire pour une demi-journée par semaine au minimum.
- 1.2. Lors de l'inscription, une attestation d'assurance maladie et accident (de l'enfant) est à joindre au formulaire.
- 1.3. L'inscription court jusqu'à la fermeture d'été de l'atelier. Toutefois, elle peut être résiliée en tout temps, moyennant préavis par écrit (lettre recommandée ou e-mail), **trente jours avant la fin d'un mois, pour la fin du mois suivant.**
- 1.4. L'inscription est validée dès le paiement de la finance d'inscription.
- 1.5. En cas de résiliation, la finance d'inscription n'est pas remboursée.
- 1.6. Si un enfant ne se présente pas, sans motif, pendant plus de deux semaines consécutives, l'atelier se réserve la faculté de résilier l'inscription, sans incidence sur les montants dus ou à devoir.

### 2. Mode de paiement

- 2.1. Le paiement de l'écolage s'effectue directement à l'atelier ou par virement sur notre CCP, et ce **avant la fin d'un mois pour le mois suivant.** Les paiements effectués au guichet de la poste sont à éviter.
- 2.2. Le non paiement de l'écolage entraîne de plein droit la résiliation de l'inscription, sans incidence sur les montants dus ou à devoir.

### 3. Absences

- 3.1. Chaque absence doit être annoncée avant le début du demi-jour concerné.
- 3.2. **Les absences de l'enfant (maladie, accident, vacances ou autre) ne sont ni remplacées, ni remboursées.**

### 4. Fermeture

- 4.1. L'atelier est fermé les jours fériés, les ponts ainsi que durant la plupart des vacances scolaires (voir liste des fermetures ci-jointe) et ce, sans incidence sur les montants de l'écolage.

### 5. Divers

- 5.1. **Pour des raisons de sécurité, vous êtes prié de nous avertir si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant.**
- 5.2. L'atelier décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou dommage causés aux objets personnels.
- 5.3. Tom Pouce se réserve le droit d'utiliser à des fins d'illustration, sur son site internet notamment, des photos d'activités et/ou d'enfants de l'atelier. Si toutefois vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo merci de le signifier par écrit sur le formulaire d'inscription.
- 5.4. L'atelier Tom Pouce ne dispose pas de médicaments sauf de granules et de pommade à l'Arnica. Merci de nous avertir si votre enfant y est allergique.
- 5.5. En signant le formulaire d'inscription, vous autorisez l'atelier Tom Pouce à faire appel, en cas d'urgence, à un médecin ou à une ambulance. Vous serez, bien évidemment, averti sans délai. En signant le formulaire d'inscription, vous autorisez l'atelier Tom Pouce à faire appel, en cas d'urgence, à un médecin ou à une ambulance. Vous serez, bien évidemment, averti sans délai.